Greffe
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté DIRAMODE
RUE DU DUREMONT
ZONE INDUSTRIELLE
59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Dépôt effectué par :

Sté DIRAMODE
RUE DU DUREMONT
ZONE INDUSTRIELLE
59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 301 571 931 <3853/1974B20085>

Pièces déposées le 17/01/2005 Numéro : 2500269
Procès-verbal d'Assemblée du 17/12/2004 - Changement d'Administrateur

Le Greffier associé, J. SOINNE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA VIGNETTE CI-DESSOUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

DIRAMODE
Société Anonyme au capital de 752.371,50 Euros
Siège social : Z.I Rue du Duremont - 59960 NEUVILLE EN FERRAIN
R.C.S. ROUBAIX-TOURCOING B 301.571.931

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2004

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 17 décembre 2004, à 8 heures 30,

les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire 12, rue Harrald Stammbach à WASQUEHAL (59290), sur convocation du Conseil d'Administration adressée par lettre en date du 30 novembre 2004 à chaque actionnaire.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Antoine **MAYAUD** en sa qualité de Président du Conseil d'Administration préside la séance.

Monsieur Olivier **MULLIEZ** et Monsieur Georges **DZUIDZIA** sont appelés comme scrutateurs étant les deux actionnaires qui, tant par eux-mêmes que comme mandataires, disposent du plus grand nombre de voix et qui acceptent cette fonction.

Monsieur Jean-Michel **LAURENT** est désigné comme secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 498.741 actions soit plus du quart des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée réunissant plus que le quorum requis par la loi peut valablement délibérer.

Assistent également à la réunion : Madame Anne FASCELLA ainsi que Messieurs Guy BOUQUET, Fabrice DEKYNDT et Nabil DENFER en leur qualité de représentants du Comité d'Entreprise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'Administrateurs

- Nomination de nouveaux Administrateurs

Il dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation envoyée aux actionnaires,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- Les statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, documents et renseignements qu'il énonce ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Sur son invitation, l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente le rapport du Conseil.

Puis il ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir accepté la démission de Madame Stéphanie LEROY de ses fonctions d'Administrateur à compter de ce jour, décide de nommer comme nouvel Administrateur Madame Perrine LECLERCQ pour la durée restant à courir du mandat de Madame Stéphanie LEROY.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, déclare accepter la démission de Monsieur Stéphane MULLIEZ de ses fonctions d'Administrateur à compter de ce jour, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement pour le moment.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

CERTIFIÉ CONFORME

Le Président	Les Scrutateurs		Le Secrétaire
A. MAYAUD	G. DZUIDZIA	O. MULLIEZ	JM. LAURENT